

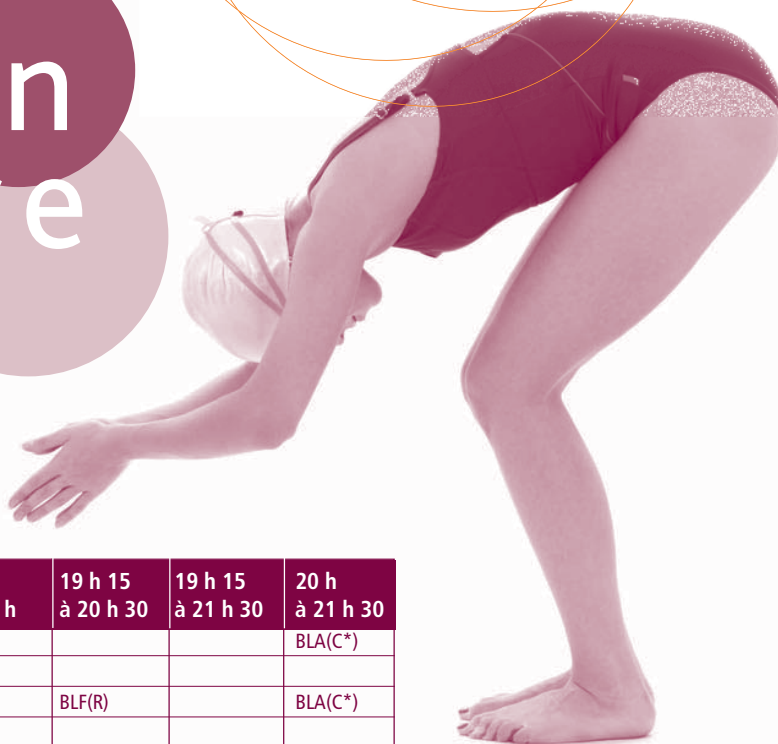
**Avez-vous votre  
carte à puce ?**  
**À compter du 7 septembre 2010**  
la carte à puce sera obligatoire pour se présenter  
au bain libre et aux cours aquatiques du Complexe  
aquatique Saint-Eustache. Rendez-vous au Complexe  
aquatique, durant les heures d'accueil (lundi au mercredi,  
7 h 30 à 21 h, jeudi, 8 h 30 à 21 h, vendredi, 8 h à  
20 h 30, samedi, 8 h à 20 h, dimanche, 8 h à 18 h)  
afin de faire préparer votre nouvelle  
carte à puce. Au préalable, consultez les  
procédures et exigences  
aux pages 4 et 5 de ce programme.

## COMPLEXE AQUATIQUE

Saint-Eustache

230, boul. Arthur-Sauvé  
Renseignements : 450 974-5111  
Horaires sujets à modifications sans préavis.

# Bain libre



## Horaire automne 2010

7 septembre au 23 décembre	6 h à 8 h 30	13 h à 16 h	13 h 30 à 16 h 30	18 h à 20 h	19 h 15 à 20 h 30	19 h 15 à 21 h 30	20 h à 21 h 30
Lundi	BLA(C*)	BLF(C) (R)					BLA(C*)
Mardi		BLF(C) (R)					
Mercredi	BLA(C*)	BLF(C) (R)			BLF(R)		BLA(C*)
Jeudi		BLF(C) (R)					
Vendredi		BLF(C) (R)			BLF(R)	BLA(C*)	
Samedi			BLF(C*) (R)	BLF(C) (R)			
Dimanche			BLF(C*) (R)				

Bain libre adulte	BLA	Entraînement en longueur seulement.
Bain libre familial	BLF	Bain libre pour tous.
Bassin compétitif	(C*)	Couloirs disponibles en cohabitation.
Bassin récréatif	(R)	
Bassin compétitif	(C)	

Enfant résident ou avec entente municipale	Abonnement annuel*	Gratuit
Adulte résident ou avec entente municipale	Abonnement annuel*	Gratuit
Non-résidents	Abonnement annuel*	500 \$
Non-résident si disponibilités d'heures de bain libre	Entrée individuelle	20 \$
Un non-résident baigneur invité par un résident* baigneur et si disponibilités d'heures de bain libre :	Entrée individuelle	20 \$

\* Carte à puce valide obligatoire

### Important :

En tout temps, les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte baigneur.

Pour les tout-petits, l'usage de la couche étanche de type « Swimmer » est obligatoire. Les bains libres pour adultes sont réservés aux personnes de 16 ans et plus, et seule la nage en couloir est permise.

Les objets gonflables, jouets personnels, masques et tubas ne sont pas permis; seul le matériel fourni est autorisé lors des bains libres.

Aucun sac n'est toléré sur la promenade.

Les vestiaires sont munis de casiers; il faut apporter un cadenas.

Prises de courant disponibles pour séchoirs à cheveux.

Le bonnet de bain n'est pas obligatoire, mais recommandé, surtout pour les cours.

La Ville de Saint-Eustache n'est pas responsable des objets perdus ou volés.